



## Annulation procédure de divorce accepté

Par **Robert 29**, le **10/04/2014** à **18:45**

Nous avons entamé une procédure de divorce accepté (article 233). Lors de l'audience de non conciliation j'ai accepté de verser à mon épouse 50% de mes revenus, malgré la remarque du juge trouvant ceci excessif. Par la suite je me suis rendu compte que c'était très au-delà des pratiques habituelles et la demande de revision a la baisse de la pension alimentaire a été rejetée. Je suis donc revenus sur les conditions initiales, mais malgré cela mon épouse veut demander l'annulation de la procédure en cours pour dol afin de pouvoir demander un divorce pour faute à mes torts exclusifs, le but évidemment étant d'en retirer un maximum de profits, c'est à dire des dommages et intérêts (65000€) en plus d'une rente viagère de 50% de ma retraite!

Le divorce accepté n'étant pas en principe retractable, quelles sont ses chances d'obtenir satisfaction ?